

PV du comité du 18 juin 2020

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après délibération Monsieur Nicolas HASLE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 5 mars vous a été adressé par courrier.

Le procès-verbal n'appelant pas d'observation, il a été adopté.

Compte de gestion 2019

Le comptable public établit le compte de gestion et l'ordonnateur établit le compte administratif. Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2019 ; celui-ci est conforme au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Laurence SOYER présente le compte de gestion 2019 et demande au Comité Syndical de le voter

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte de gestion pour l'exercice 2019.

Compte administratif 2019

Le compte de gestion 2019 établi par le comptable public vient d'être adopté. Il vous est maintenant proposé d'examiner le compte administratif de l'exercice 2019 établi par Valdem.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Laurence SOYER est élue présidente pour le vote de ce compte administratif, elle présente les éléments du CA 2019 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2019	782 581.87	5 264 818.23
Recettes 2019	754 455.56	5 174 587.20
Résultat exercice 2019	-28 126.31	-90 231.03
Report résultat 2018	108 886.74	3 531 770.12
Résultat 2019 cumulé	80 760.43	3 441 539.09

Il présente des résultats 2019 qui s'établissent à :

un excédent cumulé de fonctionnement de 3 441 539.09 €

un excédent cumulé d'investissement de 80 760.43 €

Après délibération le comité syndical à l'unanimité (Thierry BOULAY (TB) ne participant pas au vote et sous la présidence de Laurence SOYER) de ses membres présents adopte le présent rapport.

Décision modificative n°1 : Affectation du résultat 2019

En date du 05 mars 2020, le comité syndical a statué sur l'affectation du résultat de l'année 2019. Suite à une erreur administrative, le montant de l'affectation du résultat est erroné.

Afin d'être en conformité avec les écritures de la trésorerie, le Président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/6114 Incinération des déchets non recyclables : -275 440.91 €

C/002 Résultat de fonctionnement : - 275 440.91 €

C/21881 Conteneurs et bacs : - 90 085.12 €

C/001 Report résultat : - 90 085.12 €

Après délibération le comité syndical à l'unanimité des membres présents valide cette décision modificative.

Décision modificative n°2 : création d'une nouvelle ligne au 65548

Suite à l'adhésion du syndicat VALDEM pour sa compétence traitement au syndicat VALECO,
Le montant attendu pour les frais généraux et les marchés est estimé à 810 098 € soit 15,64 € par habitant.

Afin de pouvoir régler cette participation, nous devons créer une nouvelle ligne dans notre budget. Afin d'équilibrer le budget, nous devons créer une ligne en dépenses et une ligne en recettes.

Le président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/65548 : autres contributions 810 098 €

C/70688 : prestations services 810 098 €

Après délibération le comité syndical à l'unanimité des membres présents valide cette décision modificative.

Ressources Humaines – primes exceptionnelles (Covid-19)

Considérant le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant l'entrée en vigueur de ce décret le 16 mai 2020 ;

Considérant que les bénéficiaires sont notamment les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ;

Considérant que l'art. 3 du décret précité prévoit que les bénéficiaires doivent avoir été particulièrement mobilisés et que l'exercice de leurs fonctions a conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans les conditions prévues à l'art. 11 du décret précité ;

Considérant que cette prime se cumule avec d'autres primes ou indemnités ;

Considérant que le montant de cette prime exceptionnelle est déterminé librement par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1000 €, sans minimum et fait l'objet d'un seul versement (qui peut être rétroactif) ;

Considérant qu'une délibération est nécessaire ;

Le Président propose au Comité Syndical de verser la **prime exceptionnelle Covid-19** aux agents particulièrement mobilisés dans l'exercice de leurs fonctions exposés à un surcroît significatif de travail,

Le Président indique qu'il procédera aux attributions individuelles par arrêté,

Le Président indique les crédits sont suffisants au budget 2020.

Mickael cordonnier se demande pourquoi les gardiens de déchetteries pourraient prétendre à cette prime alors que les déchetteries sont restées fermées plusieurs semaines.

Thierry BOULAY explique que malgré la fermeture des déchetteries, ces agents sont restés mobilisés pendant le confinement soit comme suppléant d'agent de collecte, soit comme agent inspectant les dépôts sauvages au pied des portails des déchetteries, des Points de Regroupement ou des colonnes à verre. Certains ont même été invités à rester chez eux pour suppléer d'éventuels cas de COVID 19. De plus, lors de la réouverture, leurs amplitudes horaires sont devenues très importantes car toutes les déchetteries étaient ouvertes pour tous les déchets, décision politique (rare dans la région) pour permettre aux administrés de bénéficier au plus vite du service des déchetteries pour l'ensemble de leurs déchets.

Thierry BOULAY précise que cette prime n'est pas systématique et qu'elle est bien fonction de l'implication et de la quantité d'effort déployé.

La mobilisation de l'ensemble des agents de ValDem a permis la continuité du service public pendant cette pandémie.

Après débat, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux agents particulièrement mobilisés dans l'exercice de leurs fonctions exposés à un surcroît significatif de travail.

Ressources Humaines – report CIA

Vu la délibération portant mise en place du RIFSEEP, votée en date du 10/10/2019,

Vu qu'il est prévu dans la délibération précitée que le Complément Indemnitaire Annuel est versé chaque année au mois de juin, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir,

Vu que les évaluations professionnelles de l'année 2019 n'ont pas été réalisées en totalité, en raison de la pandémie COVID 19 qui a perturbé le fonctionnement des services de mars à juin 2020,

Le comité syndical accepte, à l'unanimité des membres présents de reporter au mois de septembre le versement, pour l'année 2020, du Complément Indemnitaire Annuel.

Etude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets – demande de subvention

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles obligations réglementaires en ce qui concerne la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Cette obligation, dont l'entrée en vigueur a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du nouveau « Paquet Déchets », va se traduire par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux. De plus, le récent PRPGD de la région renforce cette loi en l'inscrivant clairement dans son plan.

C'est la raison pour laquelle, ValDem souhaite lancer une étude pour étudier la faisabilité technique et financière afin proposer une solution, d'abord aux gros producteurs de biodéchets, entités facilement identifiables et produisant sur un petit périmètre les biodéchets assimilables à ceux de l'ensemble de son territoire.

D'abord sous forme d'expérimentations auprès de quelques gros producteurs pour appréhender la densité, l'évolution dans le temps et l'organisation d'une telle collecte, pour ensuite la généraliser à l'ensemble des gros producteurs. Une fois cette expérimentation analysée par le bureau étude, celui-ci

devra proposer des scénarii d'organisation de collecte (en apport volontaire ou domiciliataire) sur une possible mise en place de tri à la source pour l'ensemble des foyers du syndicat.

Un élément reste essentiel, et l'étude devra le mettre en exergue, s'agissant de la localisation de l'exutoire et les moyens financiers qui s'y attachent en fonction des contraintes réglementaires pour satisfaire à l'ensemble des SPA à collecter.

L'objectif est de détourner les biodéchets du traitement par incinération.

La production de bio méthane qui pourrait être une source d'énergie pour les BOM de ValDem, doit être une préoccupation de l'étude et souligner le caractère circulaire de la collecte et du traitement des déchets du territoire

Ce projet peut bénéficier d'une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le comité, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à lancer la consultation, à signer tous les documents nécessaires, de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de la Région Centre Val de Loire pour réaliser cette étude.

Achat terrain ZAC des Hauts des Clos à Vendôme

Afin de correspondre au mieux à la délibération prise par Territoires Vendomois, il est proposé de se prononcer sur :

- L'achat à Territoires Vendomois les parcelles cadastrées section CE n° 85 (7 466 m²), 86 (93 m²) et 84p (300 m² environ), soit une surface totale de 7 859 m² environ, qui jouxtent le site du syndicat ;

- L'achat au prix de 14 euros HT le m², TVA éventuellement en sus, sachant que les frais d'acte seront à la charge du syndicat ;

- L'obligation pour le syndicat de reconstituer à nos frais, un accès au bassin de rétention des eaux pluviales cadastré section CE n° 84p, conservé par Territoires vendômois et de conserver gratuitement une servitude de passage qui grèvera la partie nord des parcelles cadastrées section CE n° 85 et 86 ;

- L'autorisation au président à signer la déclaration préalable de division de terrain et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Après exposé, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents valide les quatre points ci-dessus.

Informations sur l'activité du syndicat

-Collecte TLC : après un arrêt de la collecte des Linges, Textiles et Chaussures liée, à la pandémie et les difficultés d'assurer la prestation, Le Relais reprend le vidage des colonnes sur le territoire de ValDem à partir du 22 juin.

-Marché Transport des OM : La marché a été lancé par VALECO, car lié à la compétence Traitement, et mardi 16 juin, la CAO a choisi le prestataire de transport pour ValDem. Le choix s'est porté sur une motorisation GNVc pour le transport.

-Renouvellement du comité- Election : un décret permet une élection du Président et des Vice-présidents jusqu'au 24 septembre et non le 14 août, comme prévu initialement. Thierry BOULAY précise que sauf soucis lié à la SPL (démission du PDG), ces élections se feront dans la première quinzaine de septembre.

-Point de regroupement : Thierry BOULAY informe les membres du comité de bien vouloir remonter l'info suivante : les colonnes et les Points de Regroupement ont besoin d'être nettoyés et entretenus car la végétation gêne à l'accueil des déchets

-AMORCE : les deux principaux représentants des collectivités (Amorce et le CNR) sont menacés d'exclusion au sein de la gouvernance des Eco-organismes, à la suite de leur position contre la consigne plastique auprès du ministère. Un courrier adressé au Président de la République est en partance pour soutenir AMORCE.

-Manifestations ValDem : en raison du confinement et de l'impossibilité d'organiser des manifestations, ValDem a fait le choix de repousser l'édition du ValDem junior, décalé la campagne de prévention + cinéma et les Eco ateliers. Le ValDem info de juillet est maintenu mais allégé et les Eco-Ateliers sont doublés au mois de septembre/octobre.

Questions dans la salle :

Demande de découpage d'une commune pour la collecte ? à voir directement avec David, responsable de la collecte

Disponibilité des broyeurs ? : toujours chez le réparateur qui n'obtient les pièces de rechange de la part du constructeur (BOSH)

Broyage à domicile, diamètre de coupe insuffisant et mise à disposition de benne Déchets Verts ?

Ce sont effectivement les prochains sujets, avec la refonte des déchetteries auxquels les nouveaux élus devront réfléchir.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Catégorie :
Institution et vie Politique

Date du comité : 18 juin 2020

Date convocation : 11 juin 2020

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 30
- votants : 35

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etalent présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
Mme DUFOUR Claudine
Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire
Mme FRANCOIS Annie Claude
M GARDRAT Benoit

Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HALAJKO Alain
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
M RIOTEAU Éric
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

M BOUVIER Jacques
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine
M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas
M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BELLANGER Philippe
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CERRIER Julien
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FICHEPAIN Robert
M FOURMONT Thierry
Mme GARNIER Annette

Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
Mme HUET Karine
M LAUGANT Philippe
M MONTARU Christian
M OZAN Jean yves
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
M TORTET Jean Mary
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magali
M CHIRON Patrick
Mme LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M TISON Hervé
Mme VASSAUX Régine
M VRAIN Matthieu

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Pour le Président
Et par délégation,

Thierry BOULAY

Marie-Charlotte SAVALLI
Directrice du Syndicat



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de reconduire ces dispositions, et de désigner : Monsieur HASLE Nicolas en qualité de secrétaire de séance.

DECISION :

A l'unanimité Monsieur HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 <p>Val Dem Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME</p>	<p>DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p> <p>N° 13-2020</p>				
<p><u>Objet</u> : Adoption du procès-verbal du 5 mars 2020</p>	<p><u>Catégorie</u> : Domaine de compétences</p>	<p>Date du comité : 18 juin 2020 Date convocation : 11 juin 2020</p>			
<p><u>Nombre de membres au moment du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 30 ▪ votants : 35 	<p><u>Résultat du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 35 	<p><u>Président de séance</u> : Thierry BOULAY <u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas HASLE</p>			
<p>Etaient présents :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>
<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>			
<p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence</p>					
<p>Etaient absents excusés :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>
<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>			
<p>Destinataires :</p> <p>1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations</p>	<p>Certifié exécutoire</p> <p>Pour le Président Et par délégation,</p>  <p>Thierry BOULAY Marie-Charlotte SAVALLI Directrice du Syndicat</p>				

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du 5 mars 2020 vous est joint (Annexe). Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

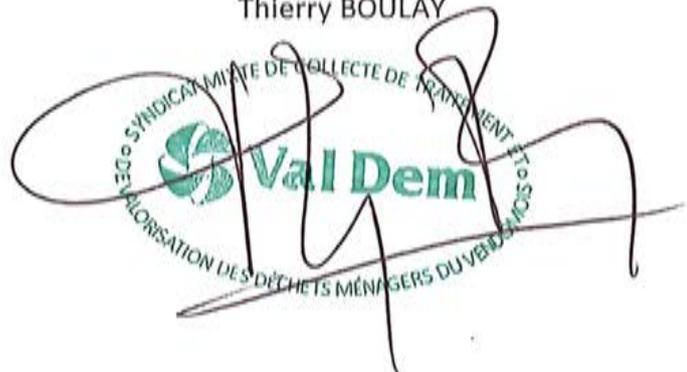
DECISION :

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 <p>Val Dem Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME</p>	<p align="center">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p> <p align="center">N° 14-2020</p>				
<p><u>Objet</u> : Compte de gestion 2019</p>	<p><u>Catégorie</u> : Finances</p>	<p>Date du comité : 18 juin 2020 Date convocation : 11 juin 2020</p>			
<p><u>Nombre de membres au moment du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * en exercice : 63 * présents : 30 * votants : 35 	<p><u>Résultat du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Contre : 0 * Abstentions : 0 * Pour : 35 	<p><u>Président de séance</u> : Thierry BOULAY <u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas HASLE</p>			
<p>Etaient présents :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoît</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHTER Alain</p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoît</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHTER Alain</p>
<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoît</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHTER Alain</p>			
<p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence</p>					
<p>Etaient absents excusés :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>
<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>			
<p>Destinataires :</p> <p>1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations</p>	<p align="center">Certifié exécutoire Pour le Président Et par délégation, Le Président,  Marie-Charlotte SAVALLI Directrice du Syndicat</p> <p align="center"></p> <p align="center">Thierry BOULAY</p>				

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le comptable public établit le compte de gestion et l'ordonnateur établit le compte administratif. Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2019 ; celui-ci est conforme au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

PROPOSITION :

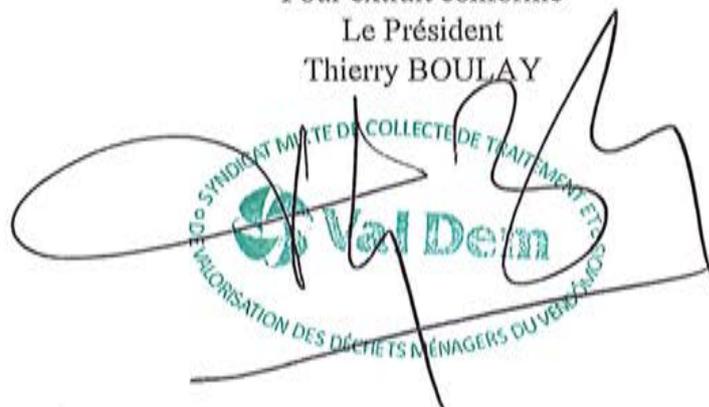
Il est demandé au Comité Syndical de voter le compte de gestion pour l'exercice 2019.

DECISION :

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le compte de gestion 2019.

Pour extrait conforme

Le Président
Thierry BOULAY



Logo of the Syndicat Mixte de Collecte de Traitement et d'Incorporation des Déchets Ménagers du Val de Loire. The logo features a stylized green and blue circular emblem with the text 'Val de Loire' in the center. The full name of the syndicate is written around the emblem in a circular path.

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

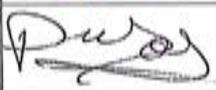
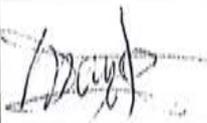
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

27100 - SYNDIC COLL DECH VENDO VALDEM
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

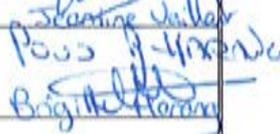
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 264 390,49	8 379 521,75	11 643 912,24
Titres de recettes émis (b)	754 455,56	5 184 514,58	5 938 970,14
Réductions de titres (c)		9 927,38	9 927,38
Recettes nettes (d = b - c)	754 455,56	5 174 587,20	5 929 042,76
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 264 390,49	8 379 521,75	11 643 912,24
Mandats émis (f)	782 581,87	5 651 173,23	6 433 755,10
Annulations de mandats (g)		386 355,00	386 355,00
Dépenses nettes (h = f - g)	782 581,87	5 264 818,23	6 047 400,10
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	28 126,31	90 231,03	118 3
(h - d) Déficit			

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

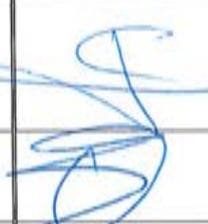
Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Areines	Eric RIOTTEAU		Jean-Pierre COUGNOT		
Authon	Michel PENNARUN		Isabelle GUNENBEIN		
Azé	Marc SOBALAK		Sylvain VAUGEOIS		
Coulommiers-La-Tour	Claudine DUFOUR		Jean-Pierre REBOURS		
Crucheray	Nathalie GAST		Jérôme GAUTIER		
Danzé	Stéphane BEDU		Samuel BOTTIER		
Epuisay	Garry PREVOST		Muriel DERRE		
Faye	Annette GARNIER		Régis DAURON		
Fortan	Philippe LALIGANT		Patricia BECKER		
Gombergean	Jérôme CALLUT		Rashidi MOUZDALIF A		
Huisseau-en-Beauce	Claude BONNET		Chantal FEDELE		
La Ville-aux-Clercs	Bruno DUPRE		Benoit MINIER		
Lancé	Karine HUET		Nicolas GABILLEAU		
Lunay	Brigitte HARANG		Cédric AVELOT		
Marcilly-en-Beauce	Robert FICHEPAIN		Annie CAPELLE		

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois					
Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Mazangé	Jean-Yves OZAN		Corinne JOUSSARD		
Meslay	Alain HALAJKO		Catherine PICHARD		
Naveil	Patrick CHEVALLIER		Philippe FICHEPAIN		
Naveil	Alain GARILLON				
Nourray	Julien CHERRIER		Jean-Paul HARDY		
Périgny	Jean-Paul CLAMENS		Régine GUELLIER		
Pray	Mickael COURTIN		Jean-Marc LACROIX		
Rahart	Jacky BLUET		Alain BUCHERON		
Rocé	Thierry COSME		Michel ALLARD		
Saint-Amand Longpré	Thierry BERNARD		Daniel ROGER		
Saint Gourgon	Joel SALMON		Pascal LEPISSIER		
Sainte Anne	Christian MONTARU		Margareth BEQUIGNON		
Saint-Firmin-des-Prés	Benoît ROUSSELET		Marianne FOUCHIER		
Saint-Ouen	Jeannine VAILLANT		Marie-France CAFFIN		
Saint-Ouen	Véronique CHAMPAVOINE		Jean-Pierre COUDRAY		

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Saint-Ouen	Jacky ROUSSEAU				
Selommes	Claire FOUCHER-MAUPETIT		Philippe BELLANGER		
Thoré-La-Rochette	Thierry BOULAY		Jérôme BOUGELOT		
Tourailles	Eric DESSAY		Didier LALLIER		
Vendôme	Geneviève GUILLOU-HERPIN		Ingrid POIREY		
Vendôme	Benoît GARDRAT		Jean-Claude MERCIER		
Vendôme	Raphael DUQUERROY		Béatrice ARRUGA		
Vendôme	Thierry FOURMONT				
Vendôme	Annie-Claude FRANCOIS				
Vendôme	Laurence SOYER				
Vendôme	Nicolas HASLE				
Vendôme	Frédéric DIARD		Clara GUMARD		
Villemardy	Pascal LEROI		Denis PATRY		
Villeporcher	Isabelle VERPLAETSE-RIMBAULT		Philippe BOUCHET		
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER		Rose-Marie MAGNIEZ		

Compte de gestion 2019

Val

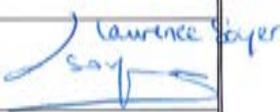
Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 041-254102023-20200618-14_2020_02-DE

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois					
Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Villeromain	Catherine PROVENDIER		Alain PILON		
Villetrun	Anne-Marie HUBERT		Monique CHOUTEAU		
Villiersfaux	Patrice BRETON		Sylvie NORGUET		
Villiers-sur-Loir	Albert PIGOREAU		Françoise MERAUD		

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Busloup	Marcel DEFREMONT		Mickaël CORDONNIER		
La Chapelle Enchérie	Noëlle LEGRET		Christian PITRE		
Fréteval	Magalie BRIQUET		Philippe LERICHE		
Lignièrès	Jean-Pierre SAMSON		Isabelle COURTOT		
Lisle	Alain TERQUIES		Sabine PREVILLE		
Moisy	Michel BEAUDOUX		Karine OLIVIER		
Morée	Gérard VINSOT		Michel FRARD		
Pezou	Nicolas JANSSEN		Daniel ROUSSINEAU		
Renay	Patrick CHIRON		Michel TRETON		
Romilly du Perche	Régine VASSAUX		Véronique LENTAIGNE		
Saint-Hilaire La Gravelle	Mathieu VRAIN		Bruno BRAULT		
Saint-Jean Froidmentel	Hervé TISON		Frédéric MARTELLIERE		

Compte de gestion 2019

Val

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 041-254102023-20200618-14_2020_02-DE

Beauce
Val de Loire

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Beauvilliers	Joseph D'ORSO		Alain RICHET		
Vievy Le Raye	Jacques BOUVIER		Eric FOUQUET		

Objet : Compte Administratif 2019

Catégorie :
Finances

Date du comité : 18 juin 2020

Date convocation : 11 juin 2020

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 30
- votants : 35

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
Mme DUFOUR Claudine
Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire
Mme FRANCOIS Annie Claude
M GARDRAT Benoit

Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HALAJKO Alain
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
M RIOTEAU Éric
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

M BOUVIER Jacques
M RICHEL Alain

Ont donné pouvoir :

M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine
M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas
M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BELLANGER Philippe
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CHERRIER Julien
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FICHEPAIN Robert
M FOURMONT Thierry
Mme GARNIER Annette

Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M MONTARU Christian
M OZAN Jean yves
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
M TORTET Jean Mary
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magali
M CHIRON Patrick
Mme LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M TISON Hervé
Mme VASSAUX Régine
M VRAIN Matthieu

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire Pour le Président
Et par délégation,

Le Président



Thierry BOULAY Marie-Charlotte SAVALLI
Directrice du Syndicat

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le compte de gestion 2019 établi par le comptable public vient d'être adopté. Il vous est maintenant proposé d'examiner le compte administratif de l'exercice 2019 établi par Valdem.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Le Président présente ci-après la synthèse du compte administratif à la clôture de l'exercice 2019 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2019	782 581.87	5 264 818.23
Recettes 2019	754 455.56	5 174 587.20
Résultat exercice 2019	-28 126.31	-90 231.03
Report résultat 2018	108 886.74	3 531 770.12
Résultat 2019 cumulé	80 760.43	3 441 539.09

Il présente des résultats 2018 qui s'établissent à :
un excédent cumulé de fonctionnement de 3 441 539.09 €
un excédent cumulé d'investissement de 80 760.43 €

Après reprise des restes à réaliser, les résultats s'établissent à :
un excédent cumulé de fonctionnement de 3 441 539.09 €
un résultat cumulé d'investissement de 80 760.43 €

PROPOSITION :

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2019.

DECISION :

Après délibération le comité syndical à l'unanimité (Thierry BOULAY ne participant pas au vote et sous la présidence de Laurence SOYER) de ses membres présents adopte le Compte administratif de l'exercice 2019.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 264 818,23	G	5 174 587,20
	Section d'investissement	B	782 581,87	H	754 455,56
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	3 531 770,12 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	108 886,74 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			6 047 400,10 = A+B+C+D		9 569 699,62 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		0,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		5 264 818,23 = A+C+E		8 706 357,32 = G+I+K
	Section d'investissement		782 581,87 = B+D+F		863 342,30 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		6 047 400,10 = A+B+C+D+E+F		9 569 699,62 = G+H+I+J+K+L

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020



ID : 041-254102023-20200618-15_2020_02-DE

VALDEM - 41 - VALDEM

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 200 235,75	2 988 611,58	0,00	0,00	1 201 624,19
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 042 500,00	1 714 844,84	0,00	0,00	327 655,16
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	96 000,00	60 539,01	0,00	0,00	35 460,99
	Total des dépenses de gestion courante	6 418 735,75	4 763 995,41	0,00	0,00	1 654 740,34
66	Charges financières	43 000,00	41 501,50	0,00	0,00	1 498,50
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	19 731,57	0,00	0,00	10 268,43
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	48 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 539 735,75	4 825 228,48	0,00	0,00	1 714 807,27
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 400 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	426 886,00	439 589,75			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 826 886,00	439 589,75			1 387 296,25
	TOTAL	8 366 621,75	5 264 818,23	0,00	0,00	3 101 803,52
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	55 000,00	76 247,86	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	717 443,63	785 508,15	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 058 122,00	4 292 798,12	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,41	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	4 830 565,63	5 154 555,54	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	17,60	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 328,34	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	4 830 565,63	5 168 901,48	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 286,00	15 685,72			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 286,00	15 685,72			0,00
	TOTAL	4 834 851,63	5 174 587,20	0,00	0,00	0,00
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	(3) 3 531 770,12				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	40 000,00	16 591,19	0,00	23 408,81
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 791 918,31	435 946,78	0,00	2 355 971,53
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 831 918,31	452 537,97	0,00	2 379 380,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	325 358,18	314 358,18	0,00	11 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues (Investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		425 358,18	314 358,18	0,00	111 000,00
46..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 257 276,49	766 896,15	0,00	2 490 380,34
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 286,00	15 685,72		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 286,00	15 685,72		0,00
TOTAL		3 261 562,49	782 581,87	0,00	2 478 980,62
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 928,00	45 928,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 045 928,00	45 928,00	0,00	1 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	271 289,75	268 937,81	0,00	2 351,94
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		271 289,75	268 937,81	0,00	2 351,94
46..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 317 217,75	314 865,81	0,00	1 002 351,94
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	1 400 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	426 886,00	439 589,75		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 826 886,00	439 589,75		1 387 296,25
TOTAL		3 144 103,75	754 455,56	0,00	2 389 648,19
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		(3) 108 886,74			

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020

Bonjour
Levrault

ID : 041-254102023-20200618-15_2020_02-DE

VALDEM -41 - VALDEM

GA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 280 235,75	2 988 611,56	0,00	0,00	1 291 624,19
6023	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats prestations de services (autres que ter	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
60611	Eau et assainissement	35 000,00	3 508,38	0,00	0,00	31 491,62
60612	Énergie - Électricité	35 000,00	36 326,83	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	320 000,00	232 033,69	0,00	0,00	87 966,31
60623	Alimentation	10 000,00	2 015,28	0,00	0,00	7 984,72
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	4 588,78	0,00	0,00	10 411,22
60632	Fournitures de petit équipement	49 286,00	5 181,02	0,00	0,00	44 104,98
60636	Vêtements de travail	30 000,00	6 297,98	0,00	0,00	23 702,02
6064	Fournitures administratives	15 000,00	2 938,15	0,00	0,00	12 061,85
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	10 534,35	0,00	0,00	19 465,65
611	Contrats de prestations de services	2 822 918,75	2 235 543,41	0,00	0,00	587 375,34
6135	Locations mobilières	15 000,00	5 895,78	0,00	0,00	9 104,22
61521	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	60 000,00	41 140,37	0,00	0,00	18 859,63
615231	Entretien et réparations voiries	20 000,00	2 075,90	0,00	0,00	17 924,10
61551	Matériel roulant	365 531,00	205 088,00	0,00	0,00	160 443,00
61558	Autres biens mobiliers	20 000,00	29 798,85	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	30 000,00	16 113,82	0,00	0,00	13 886,18
6161	Assurance multirisques	25 000,00	13 695,90	0,00	0,00	11 304,10
6168	Autres primes d'assurance	0,00	2 821,24	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 580,95	0,00	0,00	419,05
6226	Honoraires	10 000,00	2 469,42	0,00	0,00	7 530,58
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	26 541,84	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	317,03	0,00	0,00	4 682,97
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	17 976,77	0,00	0,00	32 023,23
6238	Divers	55 000,00	28 170,26	0,00	0,00	26 829,74
6247	Transports collectifs	20 000,00	2 066,80	0,00	0,00	17 933,20
6248	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6256	Missions	10 000,00	4 524,18	0,00	0,00	5 475,82
6257	Réceptions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	14 031,70	0,00	0,00	10 968,30
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	15 329,81	0,00	0,00	14 670,19
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	1 742,00	0,00	0,00	3 258,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	13 215,04	0,00	0,00	16 784,96
62878	A d'autres organismes	20 000,00	2 083,15	0,00	0,00	17 916,85
6288	Autres services extérieurs	30 000,00	676,88	0,00	0,00	29 323,12
63512	Taxes foncières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6915 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VALDEM - 41 - VALDEM

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	2 288,00	0,00	0,00	712,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 042 500,00	1 714 844,84	0,00	0,00	327 655,16
6218	Autre personnel extérieur	10 000,00	9 520,73	0,00	0,00	479,27
6331	Versement de transport	10 000,00	6 215,89	0,00	0,00	3 784,11
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 000,00	5 179,95	0,00	0,00	4 820,05
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	40 000,00	25 595,92	0,00	0,00	14 404,08
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	5 000,00	3 130,51	0,00	0,00	1 869,49
64111	Rémunération principale	440 000,00	380 368,71	0,00	0,00	59 631,29
64112	NBI, SFT et Indemnité de résidence	25 000,00	18 173,04	0,00	0,00	6 826,96
64118	Autres indemnités	80 000,00	60 414,36	0,00	0,00	19 585,64
64131	Rémunérations	680 000,00	599 788,33	0,00	0,00	80 211,67
64136	Indemnités de préavis et de licenciement	10 000,00	11 449,04	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	80 000,00	59 279,36	0,00	0,00	20 720,64
64162	Emplois d'avenir	25 000,00	16 684,46	0,00	0,00	8 315,54
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	12 629,88	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300 000,00	257 946,27	0,00	0,00	42 053,73
6453	Cotisations aux caisses de retraite	150 000,00	144 289,01	0,00	0,00	5 710,99
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	50 000,00	27 115,10	0,00	0,00	22 884,90
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	32 433,96	0,00	0,00	12 566,04
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 000,00	622,11	0,00	0,00	377,89
64731	Versées directement	0,00	4 893,69	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	35 000,00	16 546,00	0,00	0,00	18 454,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	344,00	0,00	0,00	1 156,00
6478	Autres charges sociales diverses	15 000,00	15 579,83	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	20 000,00	6 644,69	0,00	0,00	13 355,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	96 000,00	60 539,01	0,00	0,00	35 460,99
6531	Indemnités	40 000,00	35 829,54	0,00	0,00	4 170,46
6532	Frais de mission	5 000,00	634,26	0,00	0,00	4 365,74
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	3 490,31	0,00	0,00	1 509,69
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	1 457,67	0,00	0,00	13 542,33
6574	Subventions de fonctionnement aux associati	1 000,00	120,00	0,00	0,00	880,00
65888	Autres	15 000,00	19 007,23	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 418 735,75	4 763 995,41	0,00	0,00	1 654 740,34
66	Charges financières (b)	43 000,00	41 501,50	0,00	0,00	1 498,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	41 501,50	0,00	0,00	498,50
6688	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 676 et 678.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VALDEM - 41 - VALDEM

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	19 731,57	0,00	0,00	10 268,43
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	19 731,57	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (fonctionnement) (e)	48 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 539 735,75	4 825 228,48	0,00	0,00	1 714 507,27
023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	426 886,00	439 589,75			0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	12 900,00			0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées	0,00	0,00			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	426 886,00	426 689,75			196,25
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 826 886,00	439 589,75			1 387 296,25
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 826 886,00	439 589,75			1 387 296,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 366 621,75	5 264 818,23	0,00	0,00	3 101 803,52
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	55 000,00	76 247,86	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00	69 477,86	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	5 000,00	6 770,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	717 443,63	785 508,15	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	22 000,00	20 050,27	0,00	0,00	1 949,73
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
70688	Autres prestations de services	342 443,63	446 460,44	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	250 000,00	303 231,03	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immobilières)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
70878	par d'autres redevables	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements)	1 000,00	12 166,41	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	4 058 122,00	4 292 798,12	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	2 351,93	0,00	0,00	0,00
74751	GFP de rattachement	3 543 122,00	3 543 120,90	0,00	0,00	1,10
7478	Autres organismes	515 000,00	747 325,29	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,41	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,41	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		4 830 565,63	5 154 555,54	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	17,60	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	0,00	17,60	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	4 328,34	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	1 365,32	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	36,86	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 176,16	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 830 565,63	5 158 901,48	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 286,00	15 685,72			0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées	0,00	11 400,00			0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	4 286,00	4 285,72			0,28
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 286,00	15 685,72			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 834 851,63	5 174 587,20	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		3 531 770,12				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

VALDEM - 41 - VALDEM

Reçu
écrit

CA 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00	16 591,19	0,00	23 408,81
2031	Frais d'études	20 000,00	10 872,00	0,00	9 128,00
20315	Frais d'études bâtiment multifonction recyclerie	0,00	3 483,59	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	2 235,60	0,00	7 764,40
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 791 918,31	435 946,78	0,00	2 355 971,53
2111	Terrains nus	500 000,00	295 000,00	0,00	205 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2132	Immeubles de rapport	14 483,59	0,00	0,00	14 483,59
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	280 000,00	1 184,39	0,00	258 815,61
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
2182	Matériel de transport	1 701 434,72	23 940,26	0,00	1 677 494,46
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	600,00	0,00	5 400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	150 000,00	115 222,13	0,00	34 777,87
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 831 918,31	452 537,97	0,00	2 379 380,34
16	Emprunts et dettes assimilées	326 358,18	314 358,18	0,00	11 000,00
1641	Emprunts en euros	324 358,18	314 358,18	0,00	10 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participatior	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
261	Titres de participation	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses financières		426 358,18	314 358,18	0,00	111 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 257 276,49	766 896,15	0,00	2 490 380,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	4 286,00	15 685,72		0,00
	Charges transférées (6)	4 286,00	15 685,72		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	4 286,00	4 285,72		0,28
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00	11 400,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 286,00	15 685,72		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 261 562,49	782 581,87	0,00	2 478 980,62
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	45 928,00	45 928,00	0,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	45 928,00	45 928,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 045 928,00	45 928,00	0,00	1 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	271 289,75	268 937,81	0,00	2 351,94
10222	F.C.T.V.A.	271 289,75	268 937,81	0,00	2 351,94
Total des recettes financières		271 289,75	268 937,81	0,00	2 351,94
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 317 217,75	314 865,81	0,00	1 002 351,94
021	Virement de la section de fonctionnement	1 400 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	426 886,00	439 589,75		0,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00	0,00		0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00
2182	Matériel de transport	0,00	12 900,00		0,00
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	888,00		0,00
28032	Amortissements des frais de recherche et de développement	426 886,00	0,00		426 886,00
28041482	Autres communes - Bâtiments et Installations	0,00	299,05		0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	8 002,60		0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	48 376,79		0,00
28145	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	492,75		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	256,67		0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	12 202,54		0,00
28182	Matériel de transport	0,00	41 152,35		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 510,70		0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	311 508,30		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 826 886,00	439 589,75		1 387 296,25
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 826 886,00	439 589,75		1 387 296,25
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 144 103,75	754 455,56	0,00	2 389 648,19
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		108 886,74			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



VALDEM - 41 - VALDEM	CA	2019
----------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux actua- riel (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 019 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 019 000,00									
85020508A	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	24/06/2002		25/07/2003	1 069 000,00 V			3,771	3,771		A	C	N	A-1
83307821304	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	13/01/2012		13/01/2013	1 400 000,00 F			2,78	2,78		A	P	N	A-1
83307821352	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	19/06/2012		19/06/2013	300 000,00 F			3,6	3,6		A	P	N	A-1
83339594192048	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	30/01/2014		30/04/2014	450 000,00 F			3,05	3,05		T	C	N	A-1
8813650 480069	CAISSE D'EPARGNE VAL DE LOIRE	02/12/2016		06/04/2017	800 000,00 F			0,97	0,97395		T	C	N	A-1
Total général					4 019 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complais (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus le cas échéant (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 540 803,04					324 355,18	43 195,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 540 803,04					324 355,18	43 195,00	0,00	0,00
85020606A	N	0,00		162 865,27	2,98	V	3,77%		54 325,41	5 240,41	0,00	0,00
80337821304	N	0,00		192 247,77	0,08	F	2,78		187 047,57	10 544,42	0,00	0,00
80337821352	N	0,00		218 070,00	12,50	F	3,6		12 981,50	8 317,57	0,00	0,00
8033658419204S	N	0,00		277 500,00	9,08	F	3,05		90 000,00	9 160,60	0,00	0,00
8913650 480089	N	0,00		660 000,00	17,08	F	0,97398		40 000,00	6 935,50	0,00	0,00
Total général		0,00		1 540 803,04					324 355,18	43 195,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A+1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire 10 CB10H S007/C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 788.

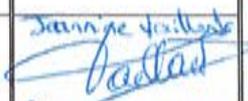
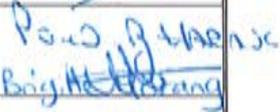
Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Areines	Eric RIOTTEAU		Jean-Pierre COUGNOT		
Authon	Michel PENNARUN		Isabelle GUNENBEIN		
Azé	Marc SOBALAK		Sylvain VAUGEOIS		
Coulommiers-La-Tour	Claudine DUFOUR		Jean-Pierre REBOURS		
Crucheray	Nathalie GAST		Jérôme GAUTIER		
Danzé	Stéphane BEDU		Samuel BOTTIER		
Epuisay	Garry PREVOST		Muriel DERRE		
Faye	Annette GARNIER		Régis DAURON		
Fortan	Philippe LALIGANT		Patricia BECKER		
Gombergean	Jérôme CALLUT		Rashidi MOUZDALIF A		
Huisseau-en-Beauce	Claude BONNET		Chantal FEDELE		
La Ville-aux-Clercs	Bruno DUPRE		Benoit MINIER		
Lancé	Karine HUET		Nicolas GABILLEAU		
Lunay	Brigitte HARANG		Cédric AVELOT		
Marcilly-en-Beauce	Robert FICHEPAIN		Annie CAPELLE		

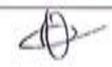
Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Mazangé	Jean-Yves OZAN		Corinne JOUSSARD		
Meslay	Alain HALAJKO		Catherine PICHARD		
Naveil	Patrick CHEVALLIER		Philippe FICHEPAIN		
Naveil	Alain GARILLON				
Nourray	Julien CHERRIER		Jean-Paul HARDY		
Périgny	Jean-Paul CLAMENS		Régine GUELLIER		
Pray	Mickael COURTIN		Jean-Marc LACROIX		
Rahart	Jacky BLUET		Alain BUCHERON		
Rocé	Thierry COSME		Michel ALLARD		
Saint-Amand Longpré	Thierry BERNARD		Daniel ROGER		
Saint Gourgon	Joel SALMON		Pascal LEPISSEIER		
Sainte Anne	Christian MONTARU		Margareth BEQUIGNON		
Saint-Firmin- des-Prés	Benoît ROUSSELET		Marianne FOUCHIER		
Saint-Ouen	Jeannine VAILLANT		Marie-France CAFFIN		
Saint-Ouen	Véronique CHAMPDAVOINE		Jean-Pierre COUDRAY		

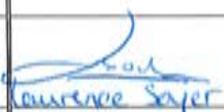
Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Saint-Ouen	Jacky ROUSSEAU				
Selommes	Claire FOUCHER- MAUPETIT		Philippe BELLANGER		
Thoré-La- Rochette	Thierry BOULAY		Jérôme BOUGELOT		
Tourailles	Eric DESSAY		Didier LALLIER		
Vendôme	Geneviève GUILLOU- HERPIN		Ingrid POIREY		
Vendôme	Benoît GARDRAT		Jean-Claude MERCIER		
Vendôme	Raphael DUQUERROY		Béatrice ARRUGA		
Vendôme	Thierry FOURMONT				
Vendôme	Annie-Claude FRANCOIS				
Vendôme	Laurence SOYER				
Vendôme	Nicolas HASLE				
Vendôme	Frédéric DIARD		Clara GUIMARD		
Villemardy	Pascal LEROI		Denis PATRY		
Villeporcher	Isabelle VERPLAETSE- RIMBAULT		Philippe BOUCHET		
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER		Rose-Marie MAGNIEZ		

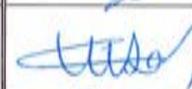
Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Villeromain	Catherine PROVENDIER		Alain PILON		
Villetrun	Anne-Marie HUBERT		Monique CHOUTEAU		
Villiersfaux	Patrice BRETON		Sylvie NORGUET		
Villiers-sur-Loir	Albert FIGOREAU		Françoise MERAUD		

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Busloup	Marcel DEFREMONT		Mickaël CORDONNIER		
La Chapelle Enchérie	Noëlle LEGRET		Christian PITRE		
Fréteval	Magalie BRIQUET		Philippe LERICHE		
Lignières	Jean-Pierre SAMSON		Isabelle COURTOT		
Lisle	Alain TERQUIS		Sabine PREVILLE		
Moisy	Michel BEAUDOUX		Karine OLIVIER		
Morée	Gérard VINSOT		Michel FRARD		
Pezou	Nicolas JANSSEN		Daniel ROUSSINEAU		
Renay	Patrick CHIRON		Michel TRETON		
Romilly du Perche	Régine VASSAUX		Véronique LENTAIGNE		
Saint-Hilaire La Gravelle	Mathieu VRAIN		Bruno BRAULT		
Saint-Jean Froidmentel	Hervé TISON		Frédéric MARTELLIERE		

Comité Syndical du jeudi 18 juin 2020

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Beauvilliers	Joseph D'ORSO		Alain RICHET		
Vievy Le Raye	Jacques BOUVIER		Eric FOUQUET		

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 041-254102023-20200618-16_2020-DE

Reçu en préfecture



Syndicat
mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16-2020

Objet : Ressources humaines – primes exceptionnelles (Covid-19)

Catégorie :
Ressources humaines

Date du comité : 18 juin 2020

Date convocation : 11 juin 2020

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 30
- votants : 35

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
Mme DUFOUR Claudine
Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire
Mme FRANCOIS Annie Claude
M GARDRAT Benoit

Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HALAJKO Alain
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
M RIOTEAU Éric
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

M BOUVIER Jacques
M RICHEL Alain

Ont donné pouvoir :

M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine
M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas
M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BELLANGER Philippe
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CARRIER Julien
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FICHEPAIN Robert
M FOURMONT Thierry
Mme GARNIER Annette

Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M MONTARU Christian
M OZAN Jean yves
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
M TORTET Jean Mary
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magali
M CHIRON Patrick
Mme LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M TISON Hervé
Mme VASSAUX Régine
M VRAIN Matthieu

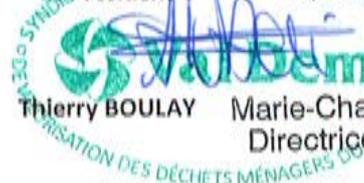
Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président



Thierry BOULAY

Pour le Président
Et par délégation,

Marie-Charlotte SAVALLI
Directrice du Syndicat

Considérant le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement à certains agents de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Considérant l'entrée en vigueur de ce décret le 16 mai 2020 ;

Considérant que les bénéficiaires sont notamment les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ;

Considérant que l'art. 3 du décret précité prévoit que les bénéficiaires doivent avoir été particulièrement mobilisés et que l'exercice de leurs fonctions a conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu dans les conditions prévues à l'art. 11 du décret précité ;

Considérant que cette prime se cumule avec d'autres primes ou indemnités ;

Considérant que le montant de cette prime exceptionnelle est déterminé librement par l'employeur dans la limite d'un plafond fixé à 1000 €, sans minimum et fait l'objet d'un seul versement (qui peut être rétroactif) ;

Considérant qu'une délibération est nécessaire ;

Le Président propose au Comité Syndical de verser la **prime exceptionnelle Covid-19** aux agents particulièrement mobilisés dans l'exercice de leurs fonctions exposés à un surcroît significatif de travail,

Le Président indique qu'il procédera aux attributions individuelles par arrêté,

Le Président indique les crédits sont suffisants au budget 2020.

PROPOSITION :

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux agents particulièrement mobilisés dans l'exercice de leurs fonctions exposés à un surcroît significatif de travail.

DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical accepte le versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux agents particulièrement mobilisés dans l'exercice de leurs fonctions exposés à un surcroît significatif de travail.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat
miste de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 17-2020

Objet : Ressources humaines – report
versement CIA

Catégorie :
Ressources humaines

Date du comité : 18 juin 2020

Date convocation : 11 juin 2020

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 30
- votants : 35

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 35

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois

M BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
Mme DUFOUR Claudine
Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire
Mme FRANCOIS Annie Claude
M GARDRAT Benoit

Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HALAJKO Alain
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
M RIOTEAU Éric
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

M BOUVIER Jacques
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeannine
M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir à M JANSSEN Nicolas
M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BELLANGER Philippe
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CHERRIER Julien
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FICHEPAIN Robert
M FOURMONT Thierry
Mme GARNIER Annette

Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M MONTARU Christian
M OZAN Jean yves
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
M SALMÓN Joël
M TORTET Jean Mary
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magali
M CHIRON Patrick
Mme LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M TISON Hervé
Mme VASSAUX Régine
M VRAIN Matthieu

Communauté de Communes
Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex – Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Pour le Président
Et par délégation,

Thierry BOULAY

Marie-Charlotte SAVALLI
Directrice du Syndicat

Vu la délibération portant mise en place du RIFSEEP, votée en date de

Vu qu'il est prévu dans la délibération précitée que le Complément Indemnitaire Annuel est versé chaque année au mois de juin, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir,

Vu que les évaluations professionnelles de l'année 2019 n'ont pas été réalisées en totalité, en raison de la pandémie COVID 19 qui a perturbé le fonctionnement des services de mars à juin 2020,

Le Président propose de reporter au mois de septembre le versement, pour l'année 2020, du Complément Indemnitaire Annuel.

PROPOSITION :

Il est demandé au Comité Syndical de reporter au mois de septembre le versement, pour l'année 2020, du Complément Indemnitaire Annuel.

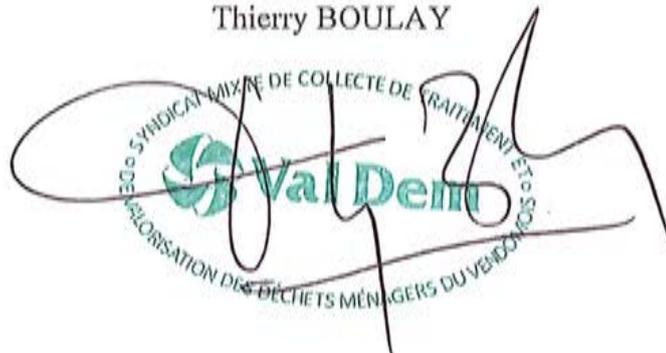
DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical accepte le report au mois de septembre du versement, pour l'année 2020, du Complément Indemnitaire Annuel.

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Logo of the Syndicat Mixte de Collecte de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Val de Loire. The logo features a green recycling symbol and the text 'Val de Loire' in green. The full name of the organization is written around the perimeter of the circular stamp.

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat

mixte de traitement et valorisation
des déchets ménagers du Vendômois
ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18-2020

<p>Objet : Etude préalable à l'instauration d'un tri à la source des biodéchets – demande de subvention</p>	<p>Catégorie : Finances</p>	<p>Date du comité : 18 juin 2020 Date convocation : 11 juin 2020</p>			
<p>Nombre de membres au moment du vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 30 ▪ votants : 35 	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 35 	<p>Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE</p>			
<p>Etaient présents :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>
<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>			
<p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence</p>					
<p>Etaient absents excusés :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>
<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>			
<p>Destinataires :</p> <p>1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations</p>	<p style="text-align: center;">Certifié exécutoire</p> <p style="text-align: center;">Pour le Président Et par délégation,</p> <p style="text-align: center;">Le Président</p> <p style="text-align: center;"> Marie-Charlotte SAVALLI Directrice du Syndicat </p>				

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles dispositions qui concernent la gestion des biodéchets, en imposant une généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets avant 2025. Cette obligation, dont l'entrée en vigueur a été avancée au 1er janvier 2024 au niveau européen dans le cadre du nouveau « Paquet Déchets », va se traduire par la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et en apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux. De plus, le récent PRPGD de la région renforce cette loi en l'inscrivant clairement dans son plan.

C'est la raison pour laquelle, ValDem souhaite lancer une étude pour étudier la faisabilité technique et financière afin proposer une solution, d'abord aux gros producteurs de biodéchets, entités facilement identifiables et produisant sur un petit périmètre les biodéchets assimilables à ceux de l'ensemble de son territoire.

D'abord sous forme d'expérimentations auprès de quelques gros producteurs pour appréhender la densité, l'évolution dans le temps et l'organisation d'une telle collecte, pour ensuite la généraliser à l'ensemble des gros producteurs. Une fois cette expérimentation analysée par le bureau étude, celui-ci devra proposer des scénarii d'organisation de collecte (en apport volontaire ou domiciliaire) sur une possible mise en place de tri à la source pour l'ensemble des foyers du syndicat.

Un élément reste essentiel, et l'étude devra le mettre en exergue, s'agissant de la localisation de l'exutoire et les moyens financiers qui s'y attachent en fonction des contraintes réglementaires pour satisfaire à l'ensemble des SPA à collecter.

L'objectif est de détourner les biodéchets du traitement par incinération.

La production de bio méthane qui pourrait être une source d'énergie pour les BOM de ValDem, doit être une préoccupation de l'étude et souligner le caractère circulaire de la collecte et du traitement des déchets du territoire

PROPOSITION :

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président à lancer la consultation, à signer tous les documents nécessaires, de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de la Région Centre Val de Loire pour réaliser cette étude.

DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical autorise le Président à lancer la consultation, à signer tous les documents nécessaires, de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de la Région Centre Val de Loire pour réaliser cette étude.

Pour extrait conforme

Le Président

Henry BOULAY
Président du Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers du Val de Loire
ValDem

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 041-254102023-20200618-19_2020-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19-2020

<u>Objet</u> : Achat terrain ZAC des Hauts des Clos à Vendôme	<u>Catégorie</u> : Finances	Date du comité : 18 Juin 2020 Date convocation : 11 Juin 2020
<u>Nombre de membres au moment du vote</u> : <ul style="list-style-type: none">▪ en exercice : 63▪ présents : 30▪ votants : 35	<u>Résultat du vote</u> : <ul style="list-style-type: none">▪ Contre : 0▪ Abstentions : 0▪ Pour : 35	<u>Président de séance</u> : Thierry BOULAY <u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas HASLE

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M BOULAY Thierry
M BRETON Patrice
Mme CHAMPDAVOINE Veronique
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean Paul
M COSME Thierry
M COURTIN Mickael
Mme DUFOUR Claudine
Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire
Mme FRANCOIS Annie Claude
M GARDRAT Benoit

Mme HARANG Brigitte
M HASLE Nicolas
M HALAJKO Alain
M LEROI Pascal
M MINIER Benoît
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
M RIOTEAU Éric
M SOBALAK Marc
Mme SOYER Laurence
Mme VAILLANT Jeannine

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M BEAUDOUX Michel
M CORDONNIER Mickael
M JANSSEN Nicolas
M LERICHE Philippe
M SAMSON Jean Pierre
M VINSOT Gérard

Communauté Beauce Val de Loire

M BOUVIER Jacques
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry
M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine
M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte
M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas
M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M BEDU Stéphane
M BELLANGER Philippe
M BERNARD Thierry
M BLUET Jacky
M CERRIER Julien
M DESSAY Eric
M DIARD Frédéric
M DUQUERROY Raphaël
M FICHEPAIN Robert
M FOURMONT Thierry
Mme GARNIER Annette

Mme GAST Nathalie
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève
Mme HUET Karine
M LALIGANT Philippe
M MONTARU Christian
M OZAN Jean yves
M PENNARUN Michel
M PREVOST Garry
M ROUSSEAU Jacky
M ROUSSELET Benoît
M SALMON Joël
M TORTET Jean Mary
Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle

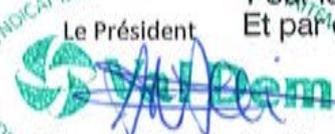
Communauté du Perche Haut Vendômois

Mme BRIQUET Magali
M CHIRON Patrick
Mme LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M TISON Hervé
Mme VASSAUX Régine
M VRAIN Matthieu

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire
Le Président Pour le Président
Et par délégation,

Thierry BOULAY Marie-Charlotte SAVALLI
Directrice du Syndicat

Afin de correspondre au mieux à la délibération prise par
proposé de se prononcer sur :

- l'achat à Territoires Vendomois les parcelles cadastrées section CE n° 85 (7 466 m²), 86 (93 m²) et 84p (300 m² environ), soit une surface totale de 7 859 m² environ, qui jouxtent le site du syndicat ;
- l'achat au prix de 14 euros HT le m², TVA éventuellement en sus, sachant que les frais d'acte seront à la charge du syndicat ;
- l'obligation pour le syndicat de reconstituer à nos frais, un accès au bassin de rétention des eaux pluviales cadastré section CE n° 84p, conservé par Territoires vendômois et de conserver gratuitement une servitude de passage qui grèvera la partie nord des parcelles cadastrées section CE n° 85 et 86 ;
- l'autorisation au président à signer la déclaration préalable de division de terrain et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

PROPOSITION :

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- acheter à Territoires Vendomois les parcelles cadastrées section CE n° 85 (7 466 m²), 86 (93 m²) et 84p (300 m² environ), soit une surface totale de 7 859 m² environ, qui jouxtent le site du syndicat ;
- acheter au prix de 14 euros HT le m², TVA éventuellement en sus, sachant que les frais d'acte seront à la charge du syndicat ;
- reconstituer à nos frais, un accès au bassin de rétention des eaux pluviales cadastré section CE n° 84p, conservé par Territoires vendômois et de conserver gratuitement une servitude de passage qui grèvera la partie nord des parcelles cadastrées section CE n° 85 et 86 ;
- autoriser le président à signer la déclaration préalable de division de terrain et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical :

- **Décide de l'achat à Territoires Vendomois les parcelles cadastrées section CE n° 85 (7 466 m²), 86 (93 m²) et 84p (300 m² environ), soit une surface totale de 7 859 m² environ, qui jouxtent le site du syndicat ;**
- **Autorise l'achat au prix de 14 euros HT le m², TVA éventuellement en sus, sachant que les frais d'acte seront à la charge du syndicat ;**
- **Autorise l'obligation pour le syndicat de reconstituer à nos frais, un accès au bassin de rétention des eaux pluviales cadastré section CE n° 84p, conservé par Territoires vendômois et de conserver gratuitement une servitude de passage qui grèvera la partie nord des parcelles cadastrées section CE n° 85 et 86 ;**
- **Autorise le président à signer la déclaration préalable de division de terrain et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.**

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 041-254102023-20200618-20_2020-DE

Bremer
Levrault

 <p>Val Dem Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME</p>	<p>DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p> <p>N° 20-2020</p>													
<p>Objet : Décision modificative n°1 : Affectation du résultat 2019</p>	<p>Catégorie : Finances</p>	<p>Date du comité : 18 juin 2020 Date convocation : 11 juin 2020</p>												
<p>Nombre de membres au moment du vote :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ en exercice : 63▪ présents : 30▪ votants : 35	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contre : 0▪ Abstentions : 0▪ Pour : 35	<p>Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Nicolas HASLE</p>												
<p>Etaient présents :</p> <table border="0"><tr><td data-bbox="172 712 453 766"><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></td><td data-bbox="628 770 855 1057">Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</td><td data-bbox="1031 743 1430 770"><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></td></tr><tr><td data-bbox="172 792 475 1079">M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</td><td></td><td data-bbox="1031 792 1251 954">M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</td></tr><tr><td></td><td></td><td data-bbox="1031 1008 1337 1034"><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></td></tr><tr><td></td><td></td><td data-bbox="1031 1061 1216 1111">M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</td></tr></table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit		M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard			<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>												
M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit		M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard												
		<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>												
		M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain												
<p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence</p>														
<p>Etaient absents excusés :</p> <table border="0"><tr><td data-bbox="178 1429 459 1482"><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></td><td data-bbox="635 1429 938 1765">Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</td><td data-bbox="1037 1438 1410 1464"><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></td></tr><tr><td data-bbox="178 1509 399 1796">M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</td><td></td><td data-bbox="1037 1491 1238 1671">Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</td></tr><tr><td></td><td></td><td data-bbox="1037 1697 1295 1751"><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></td></tr></table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette		Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu			<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karline M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>												
M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette		Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu												
		<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>												
<p>Destinataires :</p> <p>1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations</p>	<p>Certifié exécutoire Pour le Président Et par délégation, Le Président</p>  <p>Thierry BOULAY Mme-Charlotte SAVALLI Directrice du Syndicat</p>													

En date du 05 mars 2020, le comité syndical a statué sur l'année 2019. Suite à une erreur administrative, le montant de l'affectation au résultat est erroné.

PROPOSITION :

Afin d'être en conformité avec les écritures de la trésorerie, le Président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/6114 Incinération des déchets non recyclables : -275 440.91 €
C/002 Résultat de fonctionnement : - 275 440.91 €

C/21881 Conteneurs et bacs : - 90 085.12 €
C/001 Report résultat : - 90 085.12 €

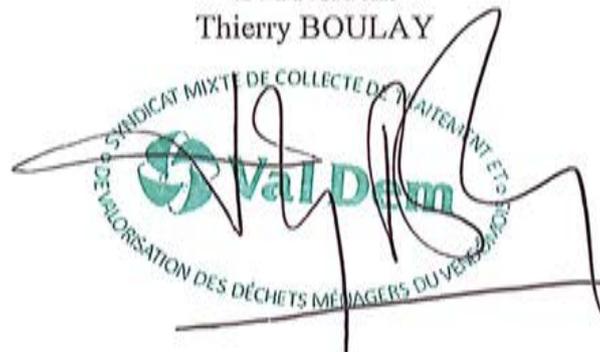
DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical vote la décision modification n°2020-01 :

**C/6114 Incinération des déchets non recyclables : -275 440.91 €
C/002 Résultat de fonctionnement : - 275 440.91 €**

**C/21881 Conteneurs et bacs : - 90 085.12 €
C/001 Report résultat : - 90 085.12 €**

Pour extrait conforme
Le Président
Thierry BOULAY



Logo of the Syndicat Mixte de Collecte de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Val de Loire. The logo features a green recycling symbol and the text 'Val de Loire' in a stylized font. The full name of the syndicate is written around the logo.

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



 <p>Val Dem Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME</p>	<p align="center">DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL</p> <p align="center">N° 21-2020</p>				
<p><u>Objet</u> : Décision modificative n°2 : création d'une nouvelle ligne au 65548</p>	<p><u>Catégorie</u> : Finances</p>	<p>Date du comité : 18 juin 2020 Date convocation : 11 juin 2020</p>			
<p><u>Nombre de membres au moment du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 30 ▪ votants : 35 	<p><u>Résultat du vote</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 35 	<p><u>Président de séance</u> : Thierry BOULAY <u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas HASLE</p>			
<p>Etaient présents :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>
<p><u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BOULAY Thierry M BRETON Patrice Mme CHAMPDAVOINE Veronique Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean Paul M COSME Thierry M COURTIN Mickael Mme DUFOUR Claudine Mme FOUCHER-MAUPETIT Claire Mme FRANCOIS Annie Claude M GARDRAT Benoit</p>	<p>Mme HARANG Brigitte M HASLE Nicolas M HALAJKO Alain M LEROI Pascal M MINIER Benoît M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert M RIOTEAU Éric M SOBALAK Marc Mme SOYER Laurence Mme VAILLANT Jeannine</p>	<p><u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u></p> <p>M BEAUDOUX Michel M CORDONNIER Mickael M JANSSEN Nicolas M LERICHE Philippe M SAMSON Jean Pierre M VINSOT Gérard</p> <p><u>Communauté Beauce Val de Loire</u></p> <p>M BOUVIER Jacques M RICHEL Alain</p>			
<p>Ont donné pouvoir :</p> <p>M BEDU Stéphane ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M CHEVALLIER Patrick ayant donné pouvoir Mme VAILLANT Jeannine M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte M GAUTHIER Jean-Claude ayant donné pouvoir M JANSSEN Nicolas M PROVENDIER Catherine ayant donné pouvoir à Mme SOYER Laurence</p>					
<p>Etaient absents excusés :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p> </td> </tr> </table>			<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>
<p><u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u></p> <p>M BEDU Stéphane M BELLANGER Philippe M BERNARD Thierry M BLUET Jacky M CHERRIER Julien M DESSAY Eric M DIARD Frédéric M DUQUERROY Raphaël M FICHEPAIN Robert M FOURMONT Thierry Mme GARNIER Annette</p>	<p>Mme GAST Nathalie Mme GUILLOU HERPIN Geneviève Mme HUET Karine M LALIGANT Philippe M MONTARU Christian M OZAN Jean yves M PENNARUN Michel M PREVOST Garry M ROUSSEAU Jacky M ROUSSELET Benoît M SALMON Joël M TORTET Jean Mary Mme VERPLAETSE RIMBAULT Isabelle</p>	<p><u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u></p> <p>Mme BRIQUET Magali M CHIRON Patrick Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M TISON Hervé Mme VASSAUX Régine M VRAIN Matthieu</p> <p><u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u></p>			
<p>Destinataires :</p> <p>1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations</p>	<p align="center">Certifié exécutoire Pour le Président Et par délégation, Le Président</p> <p align="center">   Marie-Charlotte SAVALLI Directrice du Syndicat </p>				

Suite à l'adhésion du syndicat VALDEM pour sa compétence
VALECO,

Le montant attendu pour les frais généraux et les marchés est estimé à 810 098 € soit 15,64 € par habitant.

Afin de pouvoir régler cette participation, nous devons créer une nouvelle ligne dans notre budget. Afin d'équilibrer le budget, nous devons créer une ligne en dépenses et une ligne en recettes.

PROPOSITION :

Le président vous propose de statuer sur la décision modificative suivante :

C/65548 : autres contributions 810 098 €

C/70688 : prestations services 810 098 €

DECISION :

À l'unanimité de ses membres présents, le comité syndical vote la décision modification n°2020-02 :

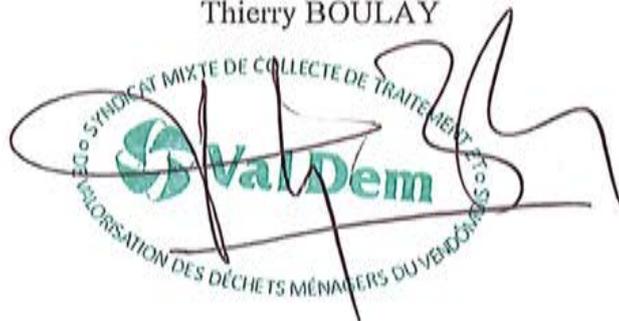
C/65548 : autres contributions 810 098 €

C/70688 : prestations services 810 098 €

Pour extrait conforme

Le Président

Thierry BOULAY



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.